



SCoT Tarentaise Vanoise

Évaluation de la mise en oeuvre à 6 ans 2018-2023

SYNTHÈSE



Une vallée durable pour tous

Chers habitants et élus de Tarentaise,

2023 est **l'année du bilan des six ans de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Tarentaise Vanoise**. Ces six années ont été marquées par des avancées significatives, grâce à l'action de nos prédécesseurs. Elles nous obligent aussi à **réfléchir profondément à notre avenir**, en tenant compte des nouvelles contraintes réglementaires (loi climat et résilience du 24 août 2021), de défis majeurs tels que **le changement climatique** et de l'impérieuse nécessité de maintenir une population locale prospère.

Le SCoT Tarentaise Vanoise a joué un rôle essentiel dans l'orientation de notre développement territorial. Il a permis de **coordonner nos actions**, de promouvoir une utilisation responsable de nos ressources et de **favoriser la coopération entre nos communes**. Pourtant, le moment est venu de regarder au-delà de nos succès passés et de nous concentrer sur les perspectives et la **planification de notre avenir**.

Le changement climatique est un **défi mondial** qui a des répercussions locales profondes déjà observables. Pour protéger notre territoire et préserver notre mode de vie, **nous devons prendre des mesures audacieuses pour nous adapter à cette nouvelle réalité**.

La nécessité de maintenir de l'habitat permanent pour notre population locale est un autre aspect crucial. Pour y parvenir, **nous devons investir dans la formation**, soutenir les entreprises locales, optimiser le foncier économique et encourager la création d'emplois pérennes, tout en **préservant nos exceptionnels atouts touristiques**.

La mobilité douce est un pilier de notre avenir. La création de réseaux de transports publics efficaces (avec l'aide de l'Etat et de la Région AURA), de pistes cyclables et d'ascenseurs valléens, est essentielle pour promouvoir cette transition. De plus, la prise en compte de la ressource en eau et la problématique de l'énergie sont des éléments incontournables de notre planification. Nous devons veiller à une **gestion durable de ces ressources** pour garantir un approvisionnement fiable pour tous nos usages.

En conclusion, **nous sommes à un moment charnière de notre histoire**. Le SCoT Tarentaise Vanoise a jeté des bases solides et notre avenir dépend de notre capacité à anticiper les défis du futur. Nous sommes tous acteurs de ce changement, et c'est ensemble que **nous façonnerons l'avenir de nos montagnes**.

Conviviales salutations

Patrick MARTIN
Vice-président de l'APTV
Président du SCoT
Maire de Val d'Isère

Fabrice PANNEKOUCKE
Président de l'APTV
Maire de Moûtiers

Tous les documents du SCoT Tarentaise Vanoise, le rapport du bilan, ainsi que les études citées et les annexes et les scénarios de territoire imaginés pour la Tarentaise sont disponibles sur le site : <https://www.tarentaise-vanoise.fr/>





CONTEXTE

UN BILAN APRÈS SIX ANS DE MISE EN OEUVRE

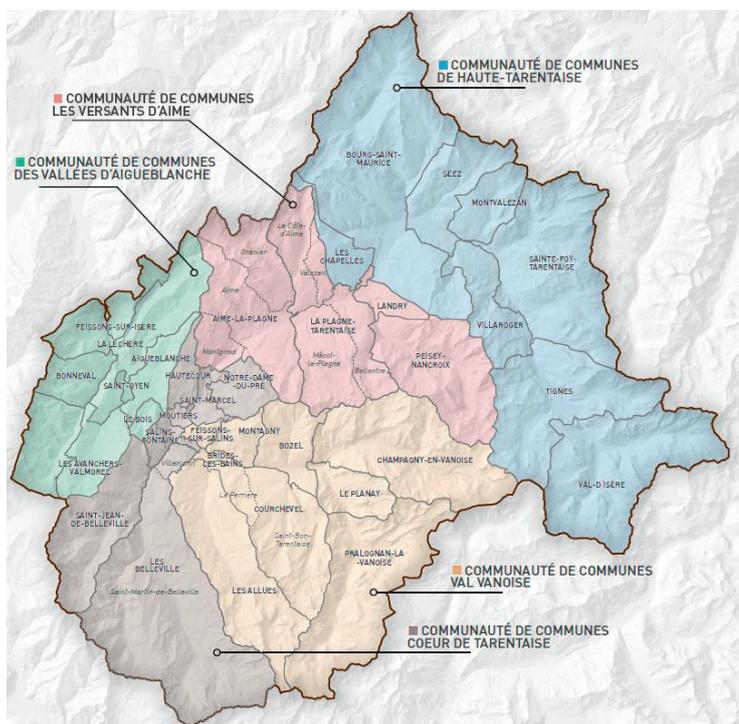
UN SCoT POUR CHOISIR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le document qui planifie et oriente l'aménagement de la Tarentaise pour les 15 prochaines années. Il donne un cadre cohérent pour harmoniser et coordonner les projets des 30 communes. Il définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement, notamment en matière d'habitat, de développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

C'est l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APT), syndicat mixte, qui a en charge son élaboration et sa mise en œuvre.

Il est composé de 3 documents :

- Le rapport de diagnostic : les enjeux
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : le projet de territoire choisi
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : les règles



5 EPCI et 30 communes (contre 43 à l'élaboration du SCoT)

LE BILAN, UNE ÉTAPE OBLIGATOIRE

Engagé en 2011, le SCoT Tarentaise Vanoise a été approuvé le 14 décembre 2017. Il est soumis à une obligation d'évaluer les résultats de sa mise en application, au plus tard 6 ans après son approbation (article L 143-28 du code de l'urbanisme) :

- Réaliser un bilan objectif de sa mise en œuvre pour constater si l'évolution du territoire correspond aux orientations initialement définies.
- Analyser le projet au regard des enjeux d'aujourd'hui et des nouvelles lois (« poursuivons-nous les bons objectifs par rapport aux besoins actuels » ?)

Finalement, en s'appuyant sur ce bilan, les élus devront décider par délibération s'ils choisissent de maintenir ou de réviser le SCoT.

UNE MÉTHODE...

La réalisation du bilan s'appuie sur la liste des indicateurs définis dans le rapport de diagnostic pour chacun des 6 grands objectifs inscrits au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT et du travail d'observation réalisé annuellement depuis 2018. La période observée est 2018-2022 ou celle s'en rapprochant le plus possible. Le bilan propose une analyse structurée autour de 5 grands axes qui regroupent les prescriptions majeures du DOO :

GOVERNANCE : L'animation du SCoT à l'échelle de la Tarentaise

PRÉSERVATION : Une Tarentaise qui préserve son capital nature

ATTRACTIVITÉ : Une attractivité touristique qui repose sur la qualité et la diversification

QUALITÉ : Un territoire de qualité pour les habitants

DURABILITÉ : Un mode de fonctionnement durable pour la Tarentaise

En définitif, l'analyse définit un résultat « atteint », « sur la voie » ou « non atteint » par objectif.

Une enquête auprès des élus et techniciens des communes et EPCI a aussi été conduite pour recueillir leur avis sur le SCoT, ses effets, atouts et faiblesses.

...QUI A SES LIMITES

Toutefois, la méthode a des limites :

- **Un traitement sélectif** : Les indicateurs les plus pertinents ont été sélectionnés pour mettre en évidence des tendances significatives et rendre l'évaluation plus accessible. **L'exercice est par conséquent partiel et incomplet**, ne permettant pas d'évaluer toutes les orientations du SCoT.
- **La période observée et le temps long du SCoT** : de nombreuses bases de données sont construites sur des temporalités différentes que celle du bilan du SCoT. 6 années de mise en œuvre ne permettent pas d'avoir un recul suffisant pour conclure de manière certaine sur des évolutions de tendance imputables au SCoT, qui fixe une stratégie à 15 ans.
- **La disponibilité, fiabilité et traitement de la donnée** : certaines données restent peu fiables, ont pu évoluer, sont plus qualitatives (paysages) ou s'appuient sur des méthodologies différentes (consommation foncière). Il convient donc surtout d'observer des trajectoires, plutôt que des données brutes.

LES ATELIERS DES TERRITOIRES

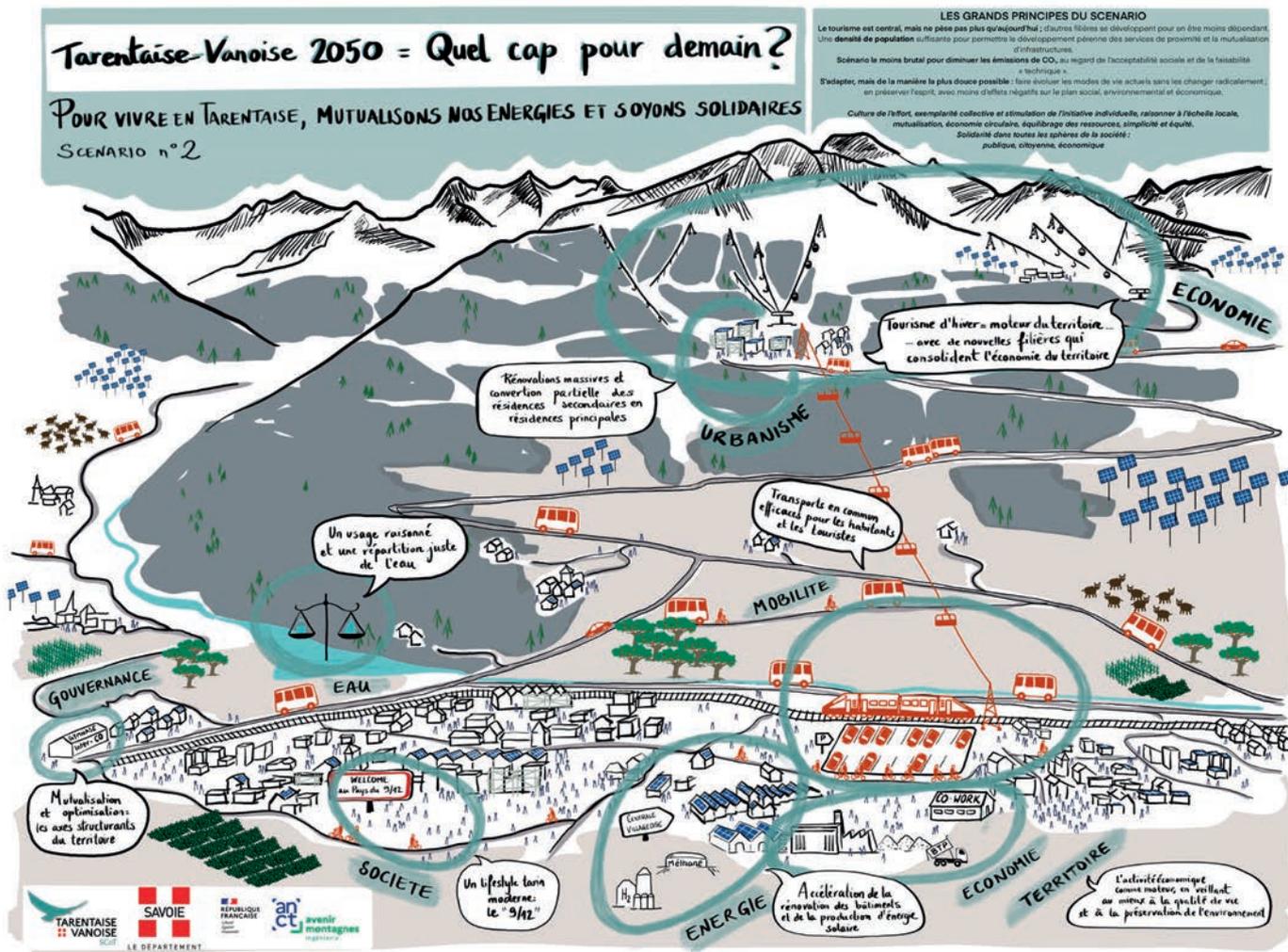
En 2022, les élus ont souhaité engager une démarche en concertation avec les habitants pour réfléchir à l'avenir du territoire face aux changements climatiques dont les impacts sont visibles au quotidien. L'objectif était de se questionner : Comment adapter nos modes de vie et nos activités économiques aux changements en cours ? Quelle est l'identité de notre territoire aujourd'hui ? Que souhaitons-nous pour le futur ?

Trois sessions d'ateliers participatifs ont eu lieu en novembre 2022, mai et juillet 2023 pour imaginer 3 scénarios de l'avenir :

Tarentaise-Vanoise 2050 : Quel cap pour demain ?

- Pour vivre en Tarentaise, restons sur la même piste
- Pour vivre en Tarentaise, vivons simplement
- Pour vivre en Tarentaise, mutualisons nos énergie et soyons solidaires





LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET TERRITORIALES

Plusieurs lois ont largement fait évoluer les SCoT et les modèles d'aménagement ces dernières années, notamment :

Un SCoT modernisé, intégrateur et climatisé (loi Elan 2018) :

- Affirme son rôle stratégique à travers le Projet d'Aménagement Stratégique (qui remplace désormais le PADD).
- Peut valoir Plan Climat-Air-Energie Territorial en prévoyant un programme d'actions
- Doit respecter les documents qui lui sont « supérieurs » dans la hiérarchie des normes. Depuis 2017, 3 documents cadres supérieurs ont été approuvés le concernant :

- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) en 2019.
- le Schéma Régional des Carrières (SCR) en 2021
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols d'ici à 2050 (loi Climat et Résilience 2021)

- D'ici à février 2027, le SCoT doit intégrer cette trajectoire de gestion économe du foncier avec une première étape de réduction de 50% en 2031, par rapport à la décennie 2011-2020.



GOUVERNANCE

L'ANIMATION ET LA PRATIQUE DU SCoT À L'ÉCHELLE DE LA TARENTAISE



Robert VORGER
2011-2016



Gilles FLANDIN
2016-2020



Patrick MARTIN
2020-2023

3 artisans du SCoT convaincus : Élus successivement Vice-Présidents en charge du SCoT, ce sont eux qui ont porté l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du document, au côté des maires de la Tarentaise.

LE BUREAU SCoT

Le bureau SCoT : animé par le vice-président, il est le principal outil de gouvernance de ce SCoT. C'est un espace d'échanges politiques, à l'échelle de la Tarentaise, en présence des Maires ou des adjoints et des élus communautaires. En 2023, il s'est réuni mensuellement pour assurer le suivi du bilan. Relativement bien approprié par les communes, le SCoT permet de questionner leurs choix d'aménagement, tout en participant à un débat sur la vision du devenir de la Tarentaise.

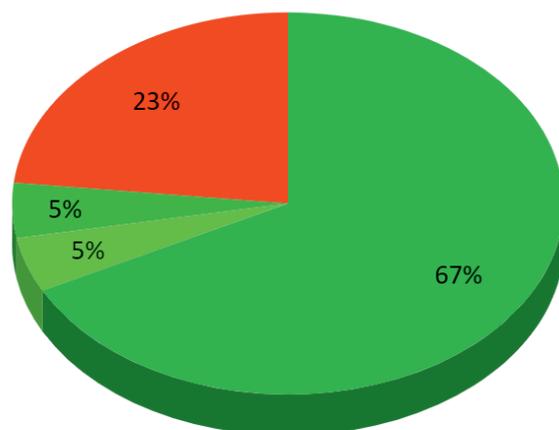
LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU

Couverture du territoire par les documents d'urbanisme :

- 39 PLU sur 26 communes (pour 43 communes initiales)
- 2 RNU et 2 cartes communales sur 4 communes en cours d'élaboration de leur PLU

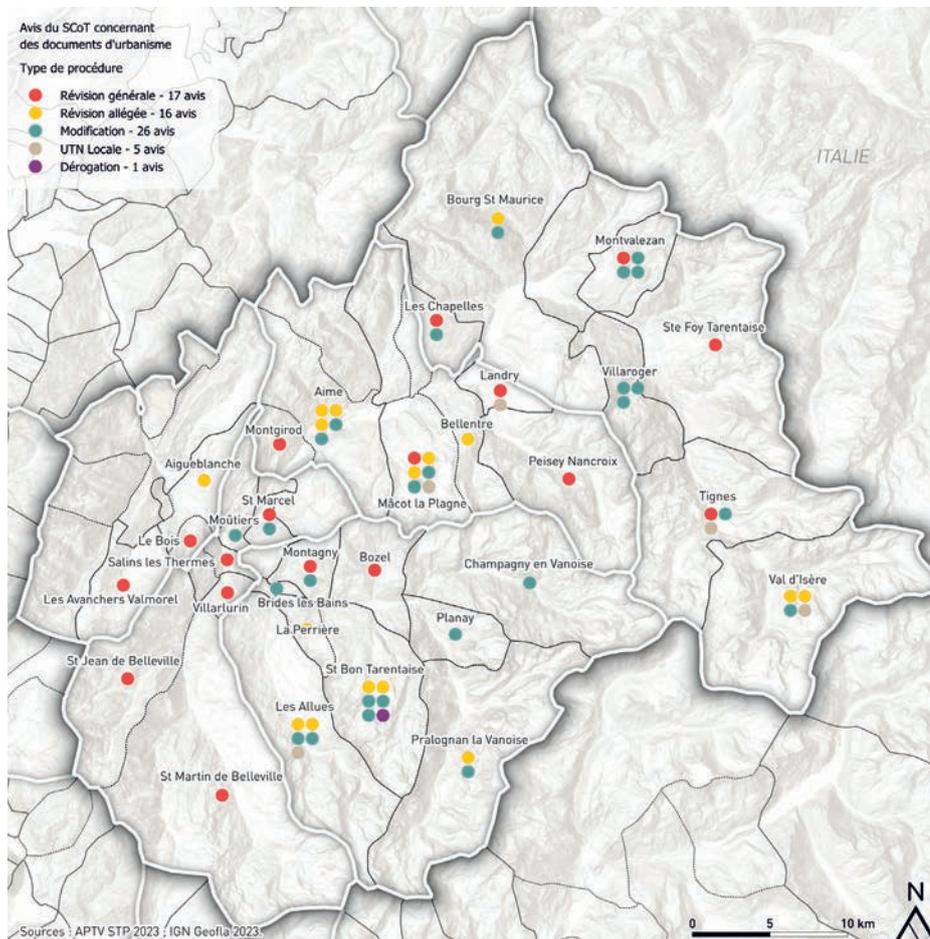
Sur 10 PLU non compatibles :

- 7 sont en procédure d'élaboration
- 3 en communes nouvelles.



● PLU compatibles ● RNU ● CC non analysées
● PLU non compatibles





ANALYSE DES AVIS RENDUS SUR LE SCoT

En matière d'urbanisme, depuis l'approbation du SCoT en 2017, l'APTV a répondu à :

- 65 PLU
- 3 Commissions Départementales d'Aménagement Commerciales
- 28 permis de construire de plus de 5000m².

Sur 65 avis rendus concernant les documents d'urbanisme, un seul est défavorable : il concerne la gestion des eaux pluviales. 18% font l'objet de réserves et 46% d'observations.

Thématiques abordées par les réserves, remarques ou observations	Nombre d'avis concernés
Sans réserve ni remarque ni observation	22
Favorable avec observations	30
Favorable avec réserve	12
Défavorable	1
Capital nature	
Respect TVB	13
Espace agricole Agriculture	14
Bâtiment agricole	5
Lgt agri	5
Hameau patrimonial	1
Paysages (Micro-vergers, front bâti)	4
Tourisme	
Lits saisonniers	5
Lits touristiques / STP	8
Restaurant d'altitude	6
Equipement	1
domaine skiable	1
UTN	2
Refuge	0
Mobilité	1
Habitat	
Logements permanents	4
Consommation foncière - enveloppe	3
Consommation foncière - dents creuses	1
Rénovation	1
Densité	4
Mixité	8
Commerces et ZAE	
ZAE	6
ZAE / interdiction commerces et lgts	6
Commerces	1
Durabilité	
Energie	13
Gestion des EP	2

Remarque :

Un avis peut aborder différentes thématiques et peut donc être comptabilisé plusieurs fois.

Zoom sur l'enquête des communes

Les 2/3 des enquêtés jugent que le SCoT a un effet bénéfique sur l'identité du territoire et qu'ils connaissent plutôt bien l'ensemble de la Tarentaise

À RETENIR

Un espace de dialogue installé à l'échelle Tarentaise
Une mise en compatibilité des documents d'urbanisme en bonne voie.

LES ENJEUX

Un cadre réglementaire qui a beaucoup évolué : le SCoT saura-t-il s'adapter sans être révisé ?
Le regroupement de 20 communes en 7 communes nouvelles interrogent certaines répartitions et rôles de chacun dans l'armature territoriale.



PRÉSERVATION UNE TARENTEISE QUI PRÉSERVE SON CAPITAL NATURE

Les objectifs du SCoT

Le PADD vise l'équilibre entre la préservation de la richesse écologique de la Tarentaise et le soutien au développement.

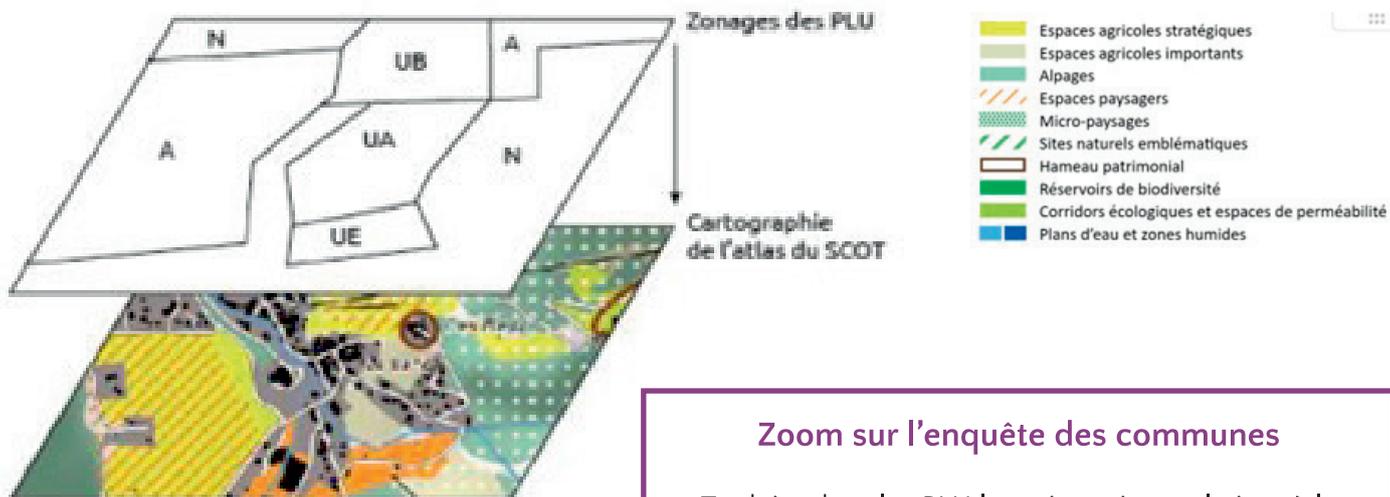
Cela se traduit par 3 grandes orientations :

- Préserver la biodiversité (TVB)
- Préserver les espaces supports du patrimoine paysager de la Tarentaise
- Préserver les espaces agricoles

DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ MIEUX PROTÉGÉS

Le SCoT a défini un atlas des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des zones humides, des sites et espaces paysagers spécifiques (micros vergers, front bâti, site naturel emblématique, hameau patrimoniaux), ainsi que des secteurs agricoles stratégiques. Ces espaces doivent être précisés et repérés au PLU, ainsi que rendus inconstructibles sauf impossibilité technique et financière de réaliser le projet souhaité ailleurs.

Un travail de superposition des zonages PLU avec l'atlas SCoT a permis de vérifier la prise en compte de ces espaces à préserver



Zoom sur l'enquête des communes

Traduire dans les PLU les orientations relatives à la prise en compte des espaces protégés de biodiversité (TVB), la préservation des espaces paysagers et des espaces agricoles stratégiques comme l'interdiction des logements en zone agricole est jugé comme le plus facile à intégrer dans les documents d'urbanisme. Selon les communes, c'est d'ailleurs dans ces domaines que le SCoT a eu les effets les plus bénéfiques.



En ha	Zone du PLU	Équilibre Développement / Protection						Trame Verte et Bleue		
		AGRICULTURE			PAYSAGES / NATURE			Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
		Alpages	Espaces importants	Espaces stratégiques	Paysages - patrimoines	Micros paysages	Sites naturels emblématiques			
POLE RANG 1	U/AU	0,89	0,17	0,99	0,50	0,01	0,00	0,03	0,10	0,00
POLE RANG 2	U/AU	0,75	1,19	3,19	0,40	0,30	0,00	0,10	0,32	0,00
GRANDES STATIONS	U/AU	8,21	4,08	4,22	0,23	0,27	0,00	1,63	3,73	0,01
STATIONS MOYENNES	U/AU	7,23	9,20	4,71	0,25	1,88	0,00	1,60	0,79	0,00
THERMES	U/AU	0,01	1,02	0,93	0,03	0,24	0,00	0,00	0,11	0,00
COMMUNES RURALES	U/AU	0,00	2,58	2,47	1,14	0,37	0,00	0,03	0,70	0,00
TOTAL U/AU		17,10	18,25	16,51	2,55	3,08	0,00	3,38	5,74	0,01
TOTAL surfaces		54 052,97	6 483,73	5 058,59	1 572,99	248,04	3 740,50	13 507,96	94 674,97	2 332,36

Les PLU intègrent de mieux en mieux les espaces à protéger au SCoT dans des zones A ou N protégées (inconstructibles). Selon l'écriture des règlements, les zonages A ou N sont aussi protecteurs que des zonages indiqués, c'est-à-dire qu'ils interdisent les constructions (2/3 environ de la consommation).

Peu de surfaces à protéger sont en U ou AU. Ce sont les surfaces agricoles qui restent le principal support de la consommation foncière.



Le tarier des prés, espèce parapluie
Crédit photo : P. Beranger - Hymne Sauvage

Le suivi scientifique n'a observé que les oiseaux des prairies, il ne dit rien des autres espèces présentes sur ces sites. Ses conclusions ne peuvent être généralisées.

SITE NATURA 2000 « ADRETS DE TARENTEISE » : L'AVIFAUNE PRAIRIALE EN DÉCLIN

Ce site Natura 2000 a pour objectif de protéger 6 habitats d'intérêt communautaire (prairies fauchées montagnardes, pelouses sèches, prés humides, tourbière, ...) en tant qu'ils sont des « réservoirs de biodiversité ».

En 10 ans, le suivi scientifique réalisé par un écologue démontre que, d'une part, le déclin se perpétue avec une raréfaction des oiseaux à moyenne altitude sur des milieux favorables, que d'autre part les oiseaux se déplacent en altitude (+200 m) pour nicher vers 1900 m.

À RETENIR

La trame verte et bleue, les paysages et l'agriculture sont de mieux en mieux préservés par des zonages A ou N interdisant toute construction, notamment lors des révisions générales des PLU. La consommation foncière se réalise majoritairement sur des surfaces agricoles. Le travail de zonage des PLU ne permet pas à lui seul de garantir la préservation de la biodiversité.

LES ENJEUX

- Comment reconnaître et mieux prendre en compte l'écosystème qu'est la biodiversité, en intégrant également les espaces urbanisés ?
- Des actions de restauration de la biodiversité sont-elles nécessaires ?



ATTRACTIVITÉ

UNE ATTRACTIVITÉ QUI REPOSE SUR LA QUALITÉ
ET LA DIVERSIFICATION

Les objectifs du SCoT

La Tarentaise est la première destination mondiale pour la pratique du ski. Dans ce contexte, le PADD vise une attractivité touristique qui repose sur la qualité et la diversification, tout en s'appuyant sur l'aura du Parc National de la Vanoise. Il s'agit de renforcer l'attraction estivale et de diversifier l'offre hivernale pour rester les leaders mondiaux du tourisme de montagne, à savoir :

- Favoriser la réhabilitation de l'immobilier de loisirs
- Réguler le développement de l'immobilier touristique dans une gestion économe de l'espace
- Développer les pôles touristiques de vallée
- Prévoir les Unités Touristiques Structurantes
- Intégrer les logements saisonniers

LA SURFACE TOURISTIQUE PONDÉRÉE

Pour encadrer le développement touristique, le SCoT a créé un outil spécifique : la surface touristique pondérée. Il concerne 20 communes support de station ou de thermes. Un suivi de tous les permis touristiques est réalisé sur lesquels un mécanisme de pondération des surfaces construites s'applique selon le type d'hébergement prévu. Les lits marchands bénéficient d'un coefficient d'abattement d'autant plus important que le caractère marchand est durable. Une enveloppe maximale de STP a été attribuée par station pour les 15 années du SCoT.

L'objectif est de réduire de 40% la production de lits neufs par rapport à la tendance passée de 5 000 lits touristiques annuels, pour ne pas dépasser 3 000 lits neufs par an dont 1/3 en renouvellement urbain.

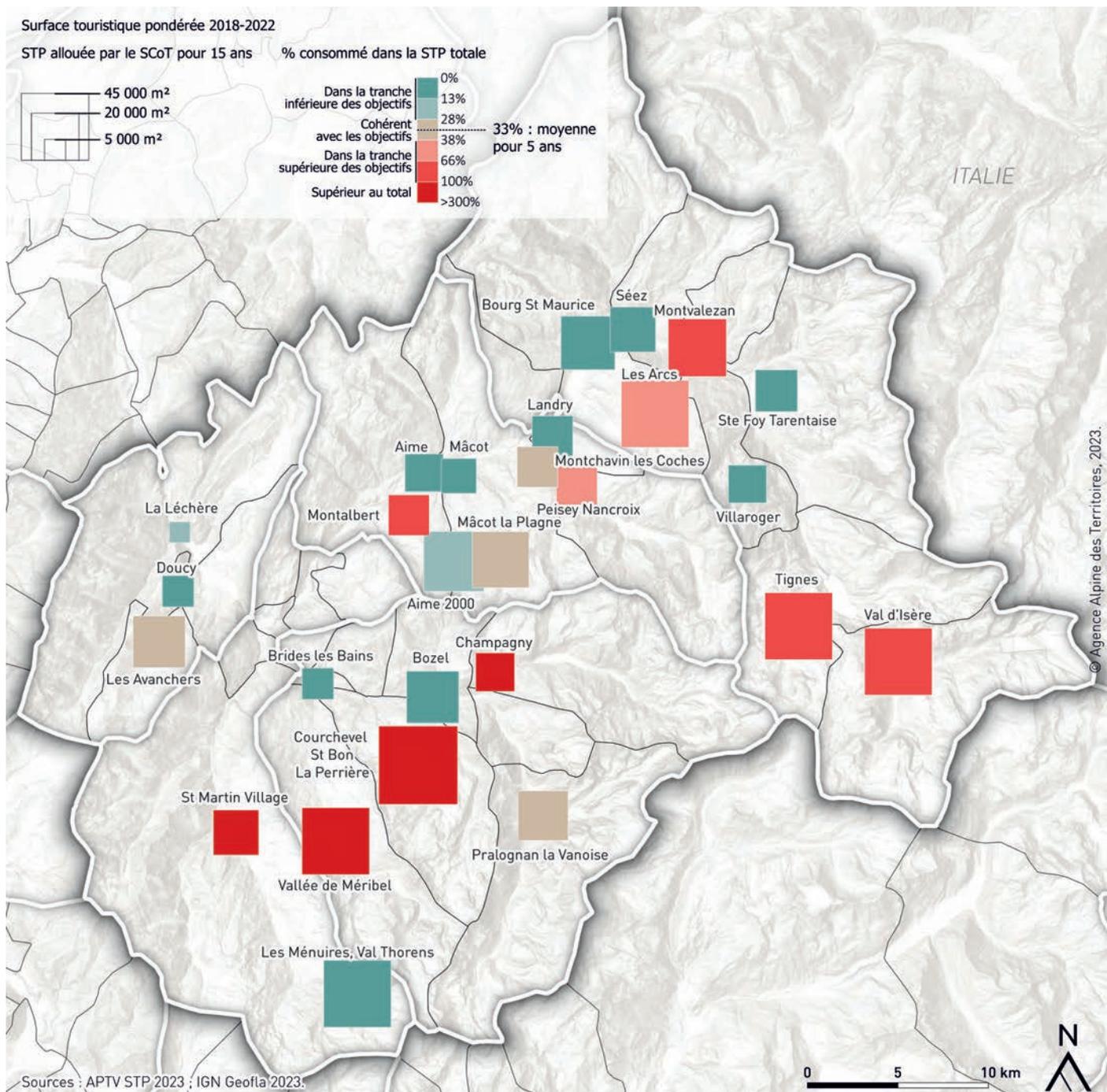
Un des critères de pondération concerne les logements saisonniers, à savoir : pour les projets hôteliers et para-hôteliers de plus de 5 000m², l'équivalent de 10% des lits touristiques prévus doit être proposé en lits saisonniers.

Zoom sur l'enquête des communes

Les communes estiment que le SCoT n'a que peu d'effet sur la lutte contre les lits froids ou le développement de l'offre de logements saisonniers. Toutefois, 2/3 des enquêtés considèrent que le SCoT a entraîné un changement des pratiques en matière de planification sur l'encadrement des lits. La moitié des communes jugent que la STP permet d'observer et orienter son développement, un tiers propose que les critères de pondération soient adaptés.



UNE CONSOMMATION RAPIDE DES SURFACES, SAUF EN VALLÉE



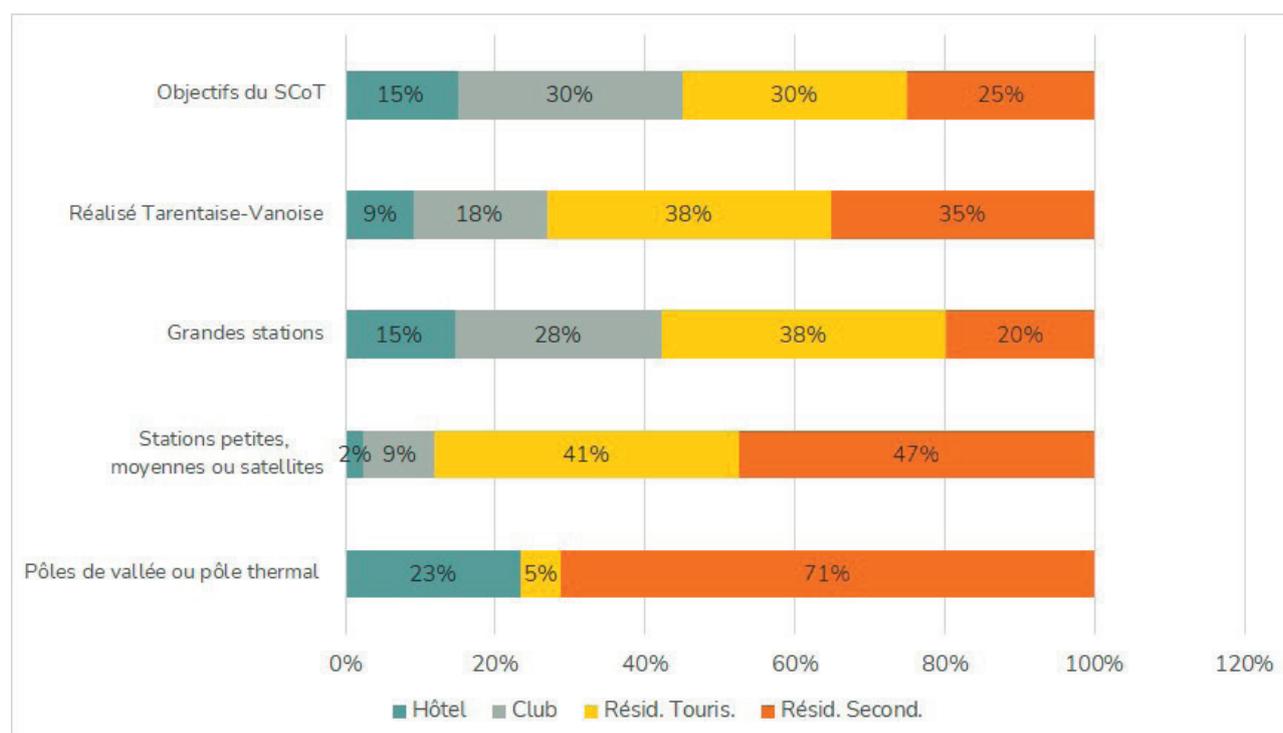
Force est de constater que le développement touristique se poursuit encore trop rapidement, notamment pour les stations moyennes, dont certaines ont même dépassé leur enveloppe maximale de STP (Saint Martin de Belleville, Champagny). Ce sont 32 023 lits théoriques, selon les moyennes du SCoT, qui ont été construits (dont 16 000 pour Courchevel et les Allues), pour un objectif SCoT au bout de 5 ans de 15 000 lits.

En revanche, les pôles touristiques de vallée n'ont pas commencé à se développer. Leur développement est conditionné à la construction des ascenseurs valléens qui sont des projets de long terme.

m ² de STP	Total STP 2018 - 22	% - Moy bilan SCoT 33%	STP allouée pour 15 ans
Grandes stations <i>Val Thorens et Les Menuires, Aime 2000, Mâcot la Plagne, Les Arcs, Tignes, Val d'Isère</i>	111 670	46%	245 000
Stations petites, moyennes ou satellites <i>Doucy, Les Avanchers, St Martin Village, Champagny, Pralognan, Montalbert, Montchavin Les Coches, Landry, Peisey-Nancroix, Montvalezan, Ste-Foy, Villaroger</i>	112 311	56%	201 000
Pôles de vallée ou pôle thermal <i>La Léchère, Brides les Bains, Bozel, Aime, Mâcot, Bourg St Maurice, Séez</i>	8 863	8%	105 000
TOTAL hors Courchevel et Méribel	232 844	42%	551 000
<i>Courchevel (Courchevel, St Bon, La Perrière)</i>	203 186	317%	64 000
<i>Les Allues (Vallée de Méribel)</i>	132 741	295%	45 000
TOTAL Courchevel et Méribel	335 927	308%	109 000
TOTAL SCoT	568 771	86%	660 000

Les communes des Allues et de Courchevel n'ayant pas transmis leurs données sur les permis de construire, elles sont traitées à part. En l'absence d'information, le SCoT pondère toutes les surfaces avec un malus, faussant les résultats.

La répartition de la STP construite par type de produits touristiques



Le développement des hébergements touristiques favorise encore trop les résidences secondaires et les produits s'apparentant aux résidences de tourisme, notamment pour les stations moyennes. Les grandes stations qui se construisent avec les outils d'aménagement permettant de mieux encadrer les opérations (ZAC, UTN) réussissent mieux la diversification.



Remarque :

Sur 25 avis SCoT concernant des projets touristiques de plus de 5 000m², 22 se situent sur 5 grandes stations (Val d'Isère, Tignes, Courchevel, Aime et les Belleville). Les 3 derniers se répartissent entre Peisey, Landry et Valmorel.

LES UNITÉS TOURISTIQUES NOUVELLES (UTNs) EN CONSTRUCTION PARFOIS QUESTIONNÉES

Réparties sur 12 communes, le SCoT prévoit 20 UTN structurantes et intègre le suivi de 8 UTN autorisées avant le SCoT :

- 9 UTNs proposant des équipements touristiques dont une petite moitié est inscrite dans les PLU.
- Un seul des 3 ascenseurs valléens est en négociation (Bozel-Courchevel). Le reste des projets est en cours d'études ou en attente.

Sur 19 UTN d'hébergement :

- 4 sont finies
- 2 en cours de travaux
- 8 en phase d'études et de permis
- 1 en attente.
- 4 UTN sont questionnées par les communes : l'intérêt de leur localisation ou de leur programme est interrogé (Val d'Isère, Bozel, Séz et Bourg Saint Maurice).

Zoom sur l'enquête des communes

38% des répondants estiment que la règle de pondération sur les logements saisonniers est utile. Toutefois une large majorité (56%) estime qu'elle doit évoluer pour être adaptée selon les projets et les stations. 3% pensent qu'elle devrait être abandonnée.

LES LOGEMENTS SAISONNIERS INTÉGRÉS AUX PROJETS

Depuis 2018, toutes les communes supports de station ont signé une convention logements saisonniers. Certaines sont déjà renouvelées au bout de 3 ans.

Sur les 25 projets touristiques de plus de 5 000m², 3 ont fait l'objet d'une observation quant aux logements saisonniers. Cela a permis notamment pour une station de rediscuter avec l'opérateur.

En 2022, 2 modifications de PLU ont porté, entre autre, sur les logements saisonniers pour préciser et intensifier leur règle pour une meilleure prise en compte des logements saisonniers par les porteurs de projet.

À RETENIR

Le développement touristique est trop rapide par rapport à la trajectoire décidée par le SCoT. Certaines communes ont atteint les enveloppes de STP attribuées.

La diversification et le choix du type de produits touristiques ne sont pas encore maîtrisés. 4 UTNs sont questionnées par les communes.

LES ENJEUX

- Quel développement touristique est souhaité pour les stations dans un contexte de réchauffement climatique et de tensions sur les ressources (eau, biodiversité, foncier) ?
- Comment se positionnent les pôles de vallée ?
- Comment mieux adapter et prendre en compte les logements saisonniers nécessaires au développement touristique ?





QUALITÉ

UN TERRITOIRE DE QUALITÉ POUR LES HABITANTS

Les objectifs du SCoT

Le SCoT vise un territoire de qualité et attractif pour les habitants, en s'appuyant sur les opportunités offertes par le tourisme. Aussi, il choisit de définir un rebond démographique de 0,45% de croissance démographique par an, soit 4 000 habitants supplémentaires en 15 ans d'ici à 2030.

Pour atteindre cet objectif, tout en préservant son capital nature, il définit 3 grandes orientations :

- Organiser le territoire pour garantir ses interdépendances et complémentarités via une armature territoriale
- Offrir des logements pour tous (350 et 400 nouveaux logements dont 15% de logements locatifs sociaux)
- Favoriser la qualité urbaine et maintenir une qualité de services et équipements dans la vallée

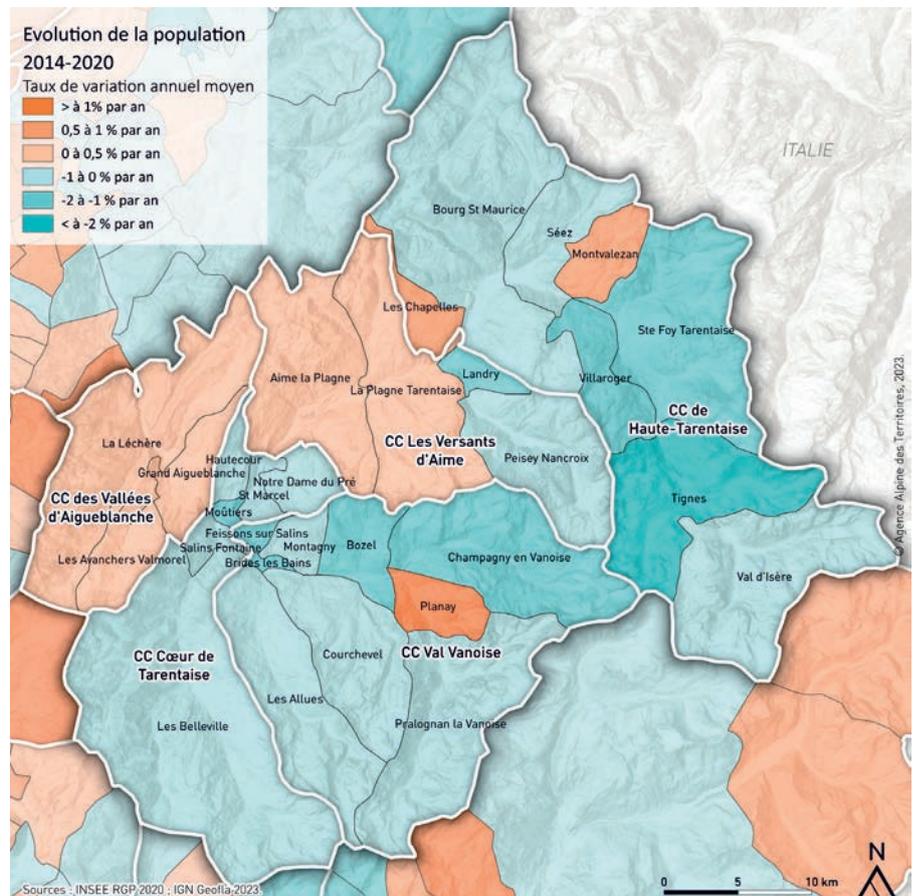
UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN PANNE

Entre 2014 et 2020, le territoire a perdu 1 200 habitants, soit -200 habitants par an, pour atteindre 50 557 habitants (-0,38% par an). La démographie suit le sens inverse du scénario proposé par le SCoT.

A l'inverse de la trame territoriale définie par le SCoT, ce ne sont pas les pôles de rang 1 et 2 qui profitent d'une croissance démographique.

Ce sont en effet la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, la plus éloignée des grandes stations et proche d'Albertville, ainsi que quelques communes rurales comme Les Chapelles.

La Communauté de Communes des Versants d'Aime se maintient.



Zoom sur l'enquête des communes

L'habitat permanent et la population fait presque l'unanimité : c'est le principal enjeu des communes. Pour près de 90% des répondants c'est un enjeu prépondérant ou très important.

Les choix de croissance démographique des PLU communaux ne tiennent pas forcément compte de la trame territoriale.

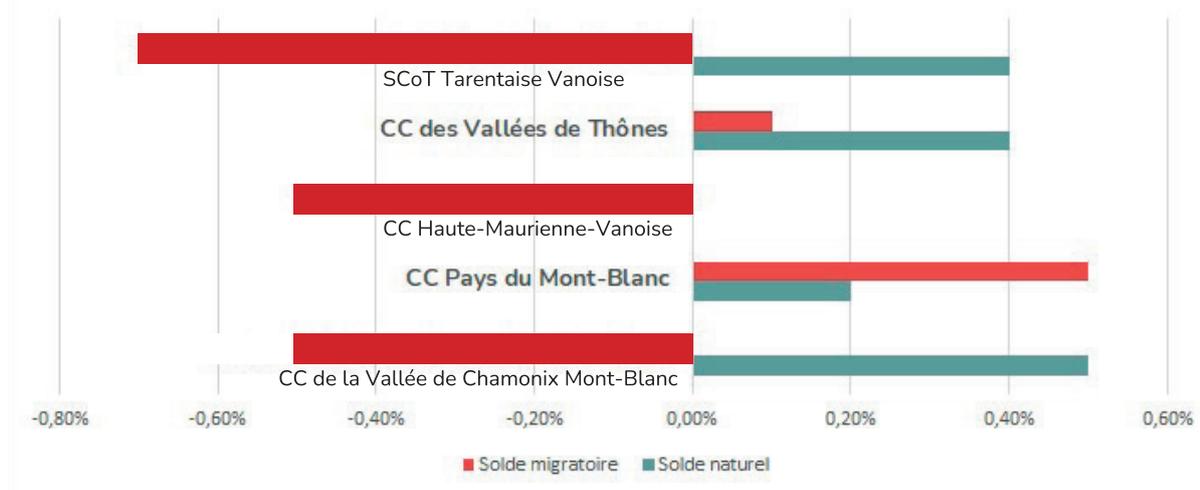
La perte démographique est due au sol migratoire. Le solde naturel reste favorable mais le territoire n'arrive pas à garder ou accueillir des habitants.

Analyse des PADD

		Choix démographique
POLE RANG 1	Moutiers	0,4%
	Salins Fontaine	1,0%
POLE RANG 2	Aime	1,2%
	Bozel	0,6%
GRANDES STATIONS	Les Allues	0,8%
	Tignes	1,0%
	St-Martin-de-Belleville	1,50%
	Val-d'Isère	1,8%
STATIONS MOYENNES	Montvalezan	1,0%
	Pralognan-la-Vanoise	1,0%
	Ste-Foy-Tarentaise	1,0%
	Les Avanchers-Valmorel	0,3%
	Landry	1,3%
THERMES	Peisey-Nancroix	1,3%
	Brides-les-Bains	2,0%
COMMUNES RURALES	La Léchère	0,50%
	Planay	1,8%
	Hautecour	0,5%
	Notre-Dame-du-Pré	1 à 1,3%
	Villarurin	1,1 à 1,4%
	St-Jean-de-Belleville	0,9 à 1%
	Saint-Marcel	0,4 à 0,7%
	Montagny	0,6%

En bleu : PLU en cours de révision générale

Part des soldes naturel et migratoire dans l'évolution démographique des territoires entre 2014 et 2020



UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Comme ailleurs la population vieillit. Toutefois en Tarentaise, elle reste plus active avec une part de la classe d'âge 30-59 ans importante, soit 43,8% à l'échelle de l'APTV, contre 39,5% en Savoie. La taille des ménages continue de baisser passant en 2009 de 2,24 personnes par foyer à 2,13 en 2020.

Parallèlement le nombre d'emplois salariés dans le secteur privé continue à augmenter, de 2,17% par an entre 2017 et 2022. **Il y a donc une décorrélation forte entre la dynamique démographique et la création d'emploi. Les habitants s'éloignent toujours plus des emplois, accentuant les besoins de mobilité.**



UNE PRODUCTION ACTIVE DE LOGEMENTS,... MAIS EN RÉSIDENCE SECONDAIRE

	Nombre total de logements		Evolution absolue	Objectifs SCoT
	2014	2020	2014-2020	Moyenne 6 ans
CC Cœur de Tarentaise	18 365	19 204	839	360
CC de Haute-Tarentaise	31 921	32 950	1 029	690
CC des Vallées d'Aigueblanche	7 686	8 019	333	300
CC Les Versants d'Aime	18 957	19 070	113	450
CC Val Vanoise	22 199	23 119	920	450
Total SCoT	99 128	102 362	3 234	2 250
Total Savoie	335 505	355 574	20 069	

540 logements construits par an, pour 350 à 400 logements permanents fixés au SCoT... mais **seulement 27 de ces nouveaux logements sont des logements permanents**. Les résidences secondaires représentent 3/4 des logements à l'échelle du territoire avec une part en progression à 73,9% en 2020 contre 72,7% en 2014.

Entre 2018 et 2022 :

- 50 logements locatifs sociaux nouveaux ont été construits (pour 275 environ projetés au SCoT).
- Sur 16 PLU arrêtés, seuls 5 intègrent une servitude de mixité sociale aujourd'hui.

En 2020, le taux de vacance des logements est en baisse sur toutes les communautés de communes, ne dépassant nulle part 5,2% du parc de logements (Vallée d'Aigueblanche). Ponctuellement, il reste des poches de vacance notable comme à Moûtiers, Salins, Bozel ou Grand Aigueblanche.

La Tarentaise connaît des marchés de l'habitat tendu avec des prix de vente des biens en forte progression depuis 2019, notamment pour les petits appartements récents.

Seule la communauté de communes Cœur de Tarentaise dispose d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et d'un budget dédié et a développé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

À RETENIR

- La Tarentaise perd 200 habitants par an, à l'encontre de la croissance attendue par le SCoT.
- Le territoire produit des logements en nombre suffisant... mais pour de la résidence secondaire.
- Le rythme de construction de logements aidés est 5 fois moins important que les objectifs fixés.
- Les évolutions du territoire ne prennent pas en compte la trame territoriale telle que proposée au SCoT. Sauf Cœur de Tarentaise, les communautés de communes n'ont pas développé de politique sectorielle de l'habitat, notamment en élaborant un Programme Local de l'Habitat.

LES ENJEUX

Quel choix démographique décider pour la Tarentaise au regard des évolutions constatées ? Comment construire une politique de l'habitat et offrir les logements accessibles dont a besoin la population ? Comment maîtriser la destination des logements en résidence principale ?



STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL POUR UNE QUALITÉ DE VIE À L'ANNÉE

Les objectifs du SCoT

Le SCoT vise un territoire de qualité et attractif pour les habitants, en s'appuyant sur les opportunités offertes par le tourisme. Parallèlement à l'habitat, équipements et services, il fixe comme orientation de :

Structurer le développement économique en :

- Optimisant le foncier dédié et en maintenant

l'activité industrielle

- Soutenant le développement de la filière bois

Encadrer le développement commercial en :

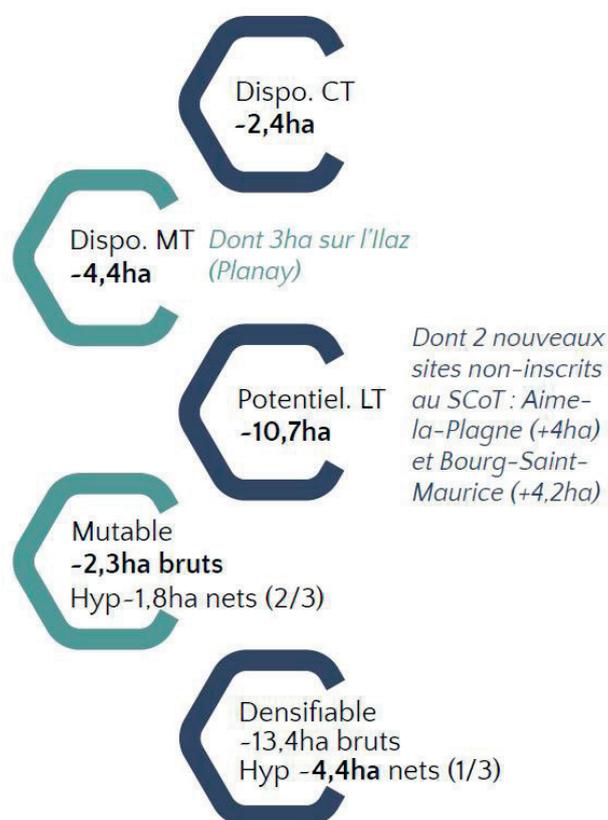
- Affirmant le rôle des centralités urbaines, lieu privilégié du développement commercial
- Encadrant les zones commerciales, définies comme des secteurs de densification et requalification, sans création de nouvelle zone.

LA RARETÉ DU FONCIER ÉCONOMIQUE

Une étude sur le foncier économique réalisée en 2022-23 tire le bilan du SCoT et définit les enjeux et la stratégie économique pour les 20 prochaines années. Sur 30 ha de foncier identifiés au SCoT :

- 15ha ont été consommés
- 5ha ne se réaliseront pas en raison de coûts élevés des opérations ou de risque naturel
- 10 ha reste pour les ZAE, répartis de manière inégale dans la vallée, peu disponibles à court et moyen terme, correspondant à des emprises petites et morcelées.

En 2022, Ferropem, l'un des trois sites industriels de la vallée situé à La Léchère, a fermé. Suite à la reprise du site par Ugitech, sa vocation industrielle est aujourd'hui maintenue, correspondant à l'orientation du SCoT de soutien à l'activité industrielle.



FILIÈRE BOIS : LA PROGRESSIVE DISPARITION DES SCIERIES

Les espaces forestiers sont protégés à travers la trame verte et bleue progressivement appropriés et intégrés dans les PLU dans des zonages A ou N spécifiques. Par contre, la filière bois de construction ou bois énergie tend progressivement à disparaître. Depuis 2 ans, 2 scieries ont fermé : il n'en reste plus que 2 sur la Tarentaise. Cela a des conséquences sur la coupe en forêt (bucheronnage) et l'entretien des forêts qui ne peuvent plus être assurés à la hauteur des enjeux.

DES DYNAMIQUES COMMERCIALES CONTRAIRES AU SCOT?

En 2018, 80% des établissements commerciaux sont situés en dehors des centralités ou zones commerciales identifiées. Cette part augmente à 83% en 2023. 419 commerces sont dénombrés en 2018 dans les 8 centralités urbaines commerciales localisées dans le SCoT, contre 350 en 2023. Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCOT.

UNE MOBILITÉ DÉPENDANTE DE LA VOITURE

Les déplacements touristiques pour accéder à la Tarentaise se font majoritairement en voiture (78% des trajets), avec une forte problématique de saturation les weekends de haute saison sur la RN90. La mobilité quotidienne en Tarentaise est fortement marquée par les déplacements internes (80% des déplacements domicile-travail sont internes au territoire), effectués eux aussi majoritairement en voiture particulière, avec en moyenne 1,2 personne par voiture seulement.

L'étude sur l'accessibilité et les déplacements, réalisée en 2020-21, propose un plan d'actions à court, moyen et long terme autour des enjeux de :

- Le développement d'une mobilité partagée,
- L'organisation de l'intermodalité,
- Le soutien au ferroviaire
- L'étalement des séjours

Ainsi, l'APTIV a créé un poste chargé d'expérimenter l'étalement des séjours et de favoriser une action coordonnée à l'échelle de la Tarentaise pour la transition des mobilités locales comme touristiques.

Partout en SAVOIE, voyagez sans souci avec Lily !

Covoiturez avec **BioBlaCar Daily**

- Passagers : trajets offerts
- Conducteurs : trajets indemnisés

NOUVEAU

Téléchargez l'appli

Les trajets sont offerts par

LE DÉPARTEMENT COEUR SAVOIE GRAND CHAMBERY GRAND LAC Centre Jura Arvillaz savoyard TARENTAISE VANNOISE FRANCE ÉCARTON VERTÉ

À RETENIR

- Le foncier économique permettant de soutenir l'économie touristique et la diversification est rare et les besoins pour les 20 prochaines années ne sont pas couverts.
- La filière bois continue à disparaître, alors que les besoins existent.
- Les dynamiques commerciales ne favorisent pas le regroupement des commerces dans les centralités urbaines.

LES ENJEUX

- Quelle priorité et quelle stratégie économique pour la Tarentaise aux côtés des stations ?
- Comment accueillir les entreprises et gérer la rareté du foncier ?
- Quelles actions mettre en place en faveur de la filière bois pour soutenir son potentiel ?
- Quel accompagnement des commerces de centralité ?



DURABILITÉ

UN MODE DE FONCTIONNEMENT DURABLE POUR LA TARENTEISE

Les objectifs du SCoT

Le SCoT vise une gestion durable du territoire et une trajectoire de modération dans la consommation des ressources (foncier, eau, énergie).

Il fixe notamment un objectif de réduction de la consommation foncière de 43% par rapport à la période 2001-2013 en :

- Privilégiant le renouvellement urbain et la densification et en rapprochant l'urbanisation des services et équipements.
- Définissant des densités pour le logement et les lits touristiques.
- Fixant des enveloppes maximales de consommation foncière pour l'habitat.

Les composantes du projet à mettre en relation avec les enjeux environnementaux

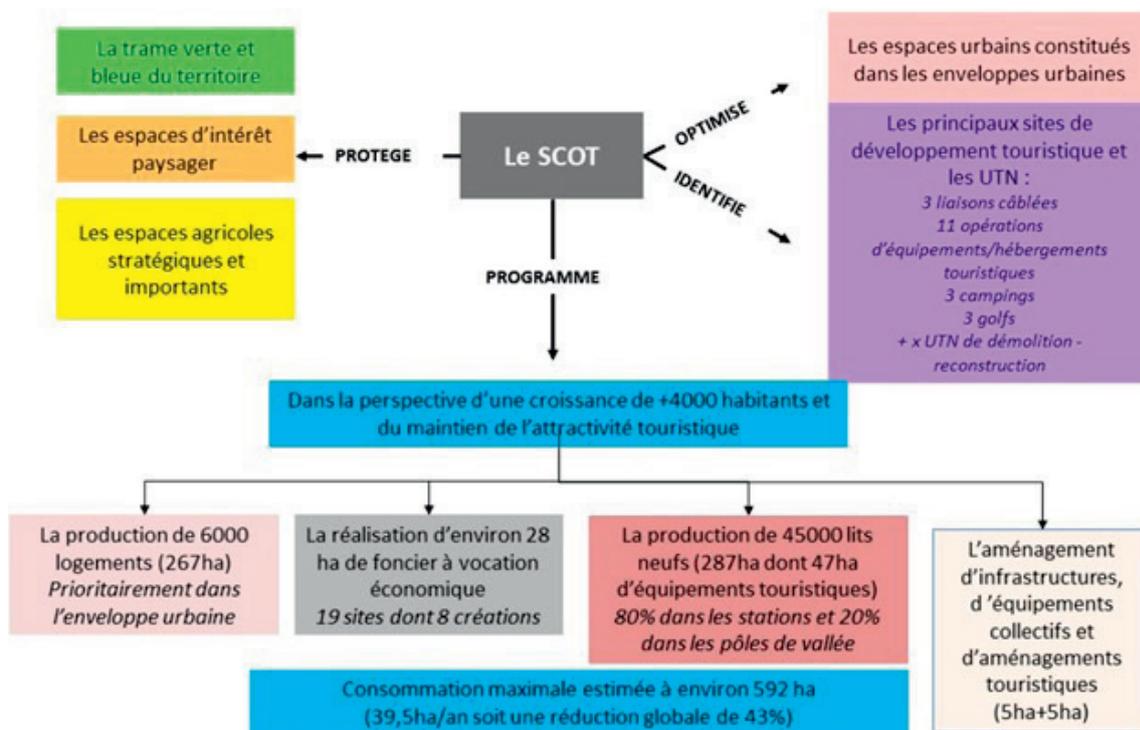


Schéma 2 : Objectifs de modération de consommation de l'espace

Zoom sur l'enquête des communes

La moitié des communes estiment que le SCoT a eu un effet bénéfique sur la gestion foncière et le renouvellement urbain.



Consommation foncière destinée à l'habitat affichée dans les PLU en ha

		Conso foncière PLU	Objectifs conso foncière SCoT
POLE RANG 1	Moutiers	3	5,1
	Salins Fontaine	4,12	7,3
POLE RANG 2	Le Bois	2,3	2,8
	Montgirod	2,7	5,3
GRANDES STATIONS	Les Allues	6,5	10,5
	St-Bon-Tarentaise	8,5	8,5
	Tignes	4,4	5,1
	Mâcot	8,75	10,3
STATIONS MOYENNES	St-Martin-de-Belleville	11,7	18
	Pralognan-la-Vanoise	5,7*	5,4
	Ste-Foy-Tarentaise	2,5	5,4
	Les Avanchers-Valmorel	5	6
THERMES	Landry	3,7	5,5
	Peisey-Nancroix	4,5	5,2
	Brides-les-Bains	3,1	3,1
COMMUNES RURALES	Hautecour	3	3,9
	Notre-Dame-du-Pré	3	3,9
	Villarlurin	3	3,5
	St-Jean-de-Belleville	3,2	4,7
	St-Marcel	2,19	3
	Montagny	2,85	3,7
	Les Chapelles	3,48	5

*toutes destinations confondues

UNE CONSOMMATION FONCIÈRE CORRESPONDANT À LA TRAJECTOIRE DU SCoT

Entre 2018 et 2021, soit 4 années, selon l'Observatoire National de l'Artificialisation des Sols, la Tarentaise a consommé 73,2 ha, soit 18,3ha par an, à comparer au 39,5ha annuels inscrits au SCoT. La trajectoire foncière du SCoT est respectée.

Toutefois la consommation foncière n'a pas servi à construire des logements en résidence principale (cf. constat logements). Ce sont les grandes stations qui consomment le plus, alors même qu'elles perdent 0,68% de leur population tous les ans.

Selon l'observatoire de la DDT 73, 2/3 des surfaces foncières consommées entre 2009 et 2019 pour les constructions sont des surfaces agricoles, 1/3 des surfaces naturelles et forestières.

Source : Analyse des PADD dans lesquels la consommation foncière pour l'habitat est exprimée Selon l'observatoire de la DDT73, 2/3 des surfaces foncières consommées entre 2009 et 2019 pour les constructions sont des surfaces agricoles, 1/3 des surfaces naturelles et forestières.

Communes / en ha	Conso foncière 2018-21	% conso sur total	POP 2014	POP 2020	Evolution annuelle
POLE DE RANG 1 <i>Boug St Maurice-Séze, Moûtiers-Salins</i>	4,4	6%	14 343	13 988	-0,42%
POLE DE RANG 2 <i>Grand-Aigueblanche, Aime, Bozel</i>	13,9	19%	10 195	10 132	-0,10%
GRANDES STATIONS <i>St Martin de Belleville, Les Allues, St Bon tarentaise, Mâcot La Plagne, Tignes, Val d'Isère</i>	35,2	48%	15 724	15 096	-0,68%
STATIONS MOYENNES <i>Les Avanchers, La Perrière, Champagny, Pralognan, Bellentre, Landry, Peisey-Nancroix, Montvalezan, Ste-Foy, Villaroger</i>	13,4	18%	4 580	4 460	-0,44%
STATIONS THERMALES <i>La Léchère, Brides les Bains</i>	3,7	5%	3 050	3 092	0,23%
COMMUNES RURALES <i>Feissons sur Isère, Bonneval, St Oyen, Le Bois, St Jean de Belleville, Villarlurin, Fontaine le Puits, Feissons sur Salins, Montagny, Planay, St Marcel, Notre Dame du Pré, Hautecour, Montgirod, La Côte d'Aime, Les Chapelles, Valezan, Granier</i>	2,7	4%	3 846	3 789	-0,25%
TOTAL	73,2	100%	51 738	50 557	-0,38%



OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE EN 2050 :

UN ÉCART IMPORTANT

La loi climat et résilience demande d'inscrire une trajectoire de modération foncière ambitieuse dans les SCoT et les PLU, visant le ZAN en 2050, avec une première étape de -50% en 2031 par rapport à la décennie 2011-2021. Selon l'observatoire national, notre objectif est donc de consommer environ 75ha entre 2021 et 2031, soit 7ha/an en moyenne. Si l'on compare à la consommation projetée du SCoT de 39,5ha/an, il y a donc un décalage important entre le projet de territoire et le nouveau cadre législatif.

DENSITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAINS RESPECTÉS

Sur 28 avis SCoT concernant des projets de plus de 5 000m², tous respectent les densités attendues sauf 1 en touristique et plus de la moitié ne consomment pas de foncier :

- 16 projets en renouvellement urbain (démolition-reconstruction, rénovation)
- 5 projets en extension
- 7 projets en renouvellement urbain et extension

Les OAP respectent les densités minimales fixées au SCoT : seuls 4 avis PLU sur 65 ont fait l'objet d'une remarque sur cette densité.

En ha	Conso foncière 2011-20	Réduction 60% 2021-30	Conso foncière 2021
POLE DE RANG 1 <i>Boug St Maurice-Séze, Moutiers-Salins</i>	24,9	10,0	1,5
POLE DE RANG 2 <i>Grand-Aigueblanche, Aime La Plagne, Bozel</i>	23,1	9,2	5,5
GRANDES STATIONS <i>Les Belleville, Les Allues, Courchevel, la Plagne Tarentaise, Tignes, Val d'Isère</i>	79,3	31,7	10,3
STATIONS MOYENNES <i>Les Avanchers, Champagny, Pralognan, Landry, Peisey-Nancroix, Montvalezan, Ste-Foy, Villaroger</i>	39,5	15,8	4,7
STATIONS THERMALES <i>La Léchère, Brides les Bains</i>	10,0	4,0	1,1
COMMUNES RURALES <i>Feissons sur Salins, Montagny, Planay, St Marcel, Notre Dame du Pré, Hautecour, Les Chapelles</i>	6,9	2,8	1,7
TOTAL	183,7	73,5	24,9

Source : Données ONAS 2023

À RETENIR

- La trajectoire foncière du SCoT est respectée mais la consommation foncière n'a pas servi à construire des logements en résidence principale. Les densités fixées au SCoT sont respectées.
- Il y a un décalage important entre les objectifs fonciers du SCoT actuel et le nouveau cadre réglementaire du ZAN.

LES ENJEUX

Le foncier consommé a-t-il servi à répondre à tous les enjeux et besoins du territoire :

- A-t-il permis la construction de logements accessibles pour les habitants ou d'équipements en faveur d'une mobilité décarbonée
- A-t-il permis la production de foncier pour les entreprises ou la production d'énergie renouvelable etc. ?

Pour éviter le couperet mathématique de la loi Climat et résilience, faut-il réfléchir au projet du territoire, aux besoins et à la manière d'y répondre ?



LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES : ÉNERGIE ET EAU

Les objectifs du SCoT

Les objectifs de sobriété énergétique visent :

- Une diminution de 42% d'énergie consommée en 2050 par rapport à 2014
- Une couverture de 50% des besoins énergétiques par les EnR en 2050.
- La réduction des consommations énergétiques

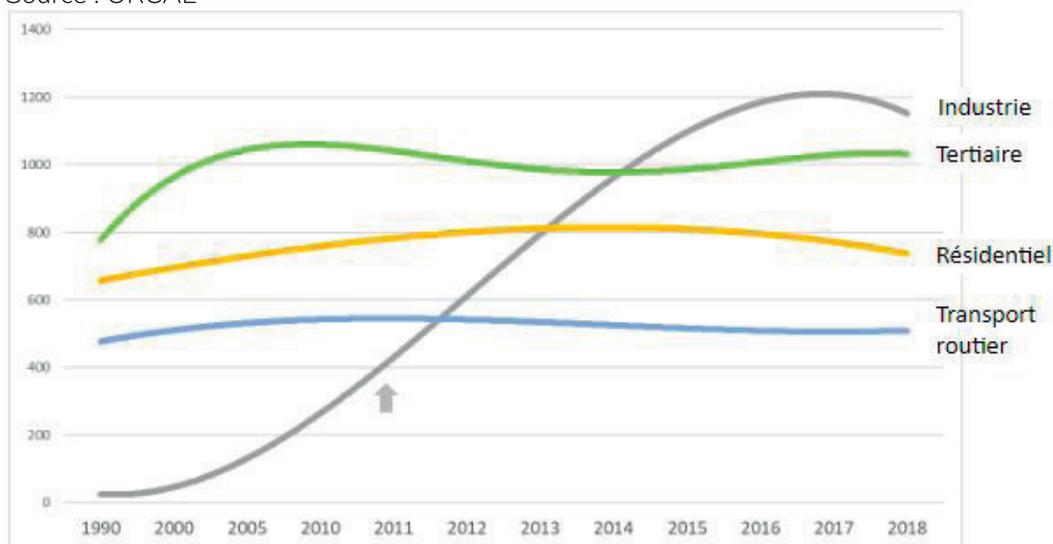
et des gaz à effet de serre passe par le rapprochement de l'urbanisation des services et équipements, le développement des modes doux, la rénovation énergétique et le soutien à la production d'EnR.

Concernant l'eau, les communes à travers leur PLU doivent pouvoir justifier de l'adéquation besoin-ressource.

ENERGIE ET GES : DES OBJECTIFS ATTEIGNABLES

Evolution de la consommation d'énergie par secteur depuis 1990 (en GWh).

Source : ORCAE



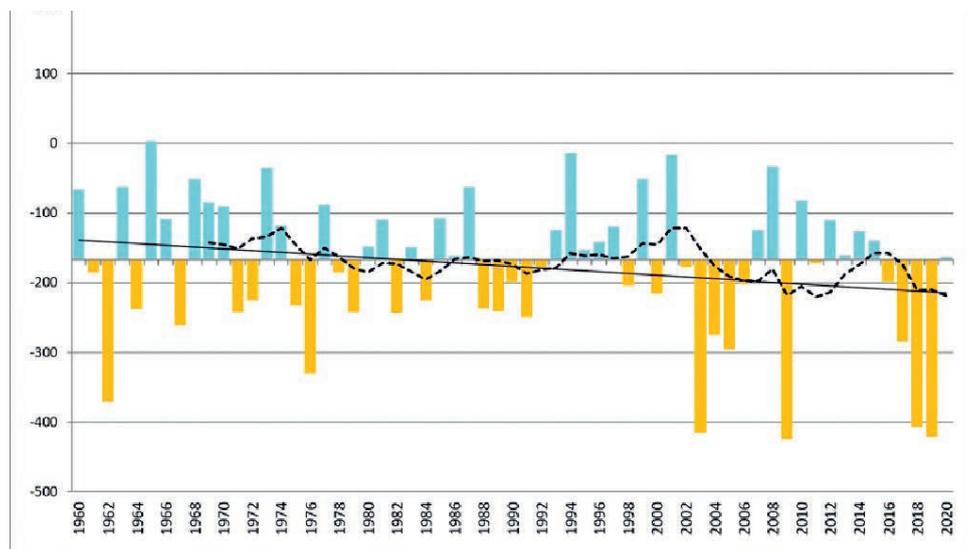
En dehors de l'industrie, les émissions de GES baissent (-12% pour le résidentiel et -40% pour le tertiaire par rapport à 1990). **Les objectifs de réduction sont atteignables en sortant du fioul, (zéro fioul) et en travaillant sur la rénovation énergétique des bâtiments.**

Zoom sur l'enquête des communes

80% des répondants sont plutôt favorables (18% très favorable) à ce que le SCoT, s'il est révisé, intègre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Moins de la moitié des communes estiment que le SCoT a modifié leurs pratiques et réflexions en matière de transition énergétique et de ressource en eau

Au niveau de la production d'énergie, la part art de la production ENR par rapport à la consommation est de 54% . Elle passe à 6,2% sans hydroélectricité (Source : ORCAE – données 2018)



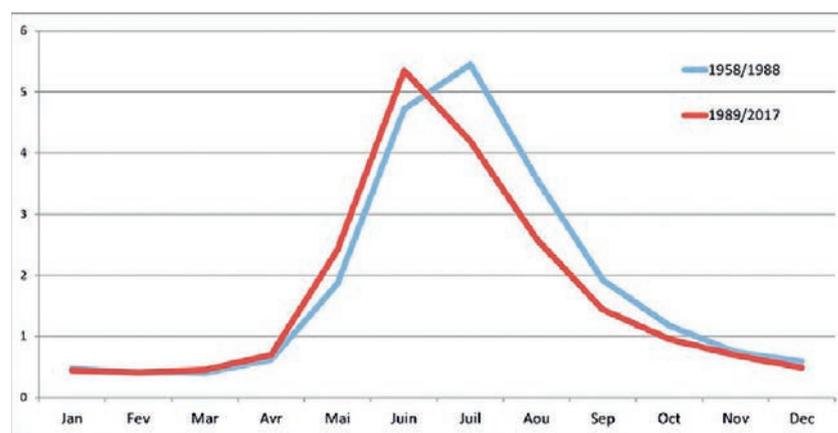
Bilan hydrique (précipitation moins évapotranspiration) de la saison végétative (avril-septembre) à Bour-Saint-Maurice entre 1960 et 2020.

Source : Météo-France, traitement AGATE

L'ensemble des PLU en révision générale démontre l'adéquation de la ressource en eau avec leurs besoins. Toutefois, sur 15 PLU en révision générale depuis l'approbation du SCoT, 5 ont fait l'objet de réserves de la part de l'Etat sur l'eau potable, 5 des observations, seuls 2 n'ont pas de remarque.

En 2022, l'APTV a lancé une étude sur la ressource en eau. Il s'agit de réaliser un état des lieux à partir de données existantes sur le territoire et collectées auprès des différentes structures, afin de partager une vision multi-usage avec l'ensemble des acteurs.

Son objectif est de constituer ainsi un observatoire de la ressource en eau et des pressions éventuelles qui permettra d'alimenter les réflexions sur d'autres sujets transversaux (aménagement, tourisme, énergie, agriculture...) et d'anticiper des scénarios futurs. Les conclusions seront disponibles en 2023.



Evolution des débits mensuels de l'Isère mesurés à Val d'Isère entre 1958 et 2017.

Source : EDF, traitement AGATE

À RETENIR

Hors industrie, les consommations énergétiques et les émissions de GeS ont tendance à baisser. Avec la grande hydroélectricité, la part de production d'EnR par rapport à la consommation sur le territoire est importante. Les autres EnR peuvent encore être développées.

LES ENJEUX

Les objectifs du SCoT de réduction de la consommation énergétique et de production d'EnR correspondent-ils aux enjeux nationaux et européens ?

- Comment garantir pour les entreprises et les habitants une production d'énergie locale et à coûts maîtrisés ?
- Comment mieux anticiper les besoins des différents usages et la ressource en eau dans le contexte de changement climatique ?

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU SCoT TARENTAISE VANOISE À SIX ANS

GOUVERNANCE	✓	Animation du SCoT	Participation des Communes	Intégrer les Communautés de Communes
	✓	Mise en compatibilité	Mouvement dynamique d'élaboration et d'évolution des PLU	Fortes évolutions législatives
STRUCTURATION	✗	Complémentarité et armature territoriale	Croissance démographique en berne Pôles touristiques non concrétisés Regroupement des communes qui interroge	Aménager en complémentarité
PRÉSERVATION	✓	Préservation de la biodiversité et trame paysagère	Les espaces identifiés au SCoT sont de mieux en mieux préservés.	Biodiversité sous toutes ces formes et dans tous les lieux
	✓	Préservation des espaces agricoles	Les espaces identifiés au SCoT sont de mieux en mieux préservés.	Poursuivre les efforts vers le ZAN
ATTRACTIVITÉ	✗	Développement touristique - STP	Développement touristique rapide	Quel tourisme sobre en ressources ?
	✓	Logements saisonniers	Intégration systématique dans les projets.	
QUALITÉ	✗	Population	Perte de population confirmée	Quel choix démographique pour la Tarentaise ?
	✓	Habitat	Maires bâtisseurs...	
	✗	Typologie d'habitat	...spécialisés en résidence secondaire	
	✓	Foncier économique	Rareté du foncier économique	Quelle économie pour demain, avec quelles ressources et quelle diversité ?
	✗	Filière bois	Filière bois déstructurée	
	✗	Encadrement commercial	Centralités commerciales en déclin	Quel commerce pour la vie des habitants ?
	✓	Mobilité	Dépendance renforcée à la voiture	
DURABILITÉ	✓	Consommation foncière	Une sobriété foncière à l'œuvre	Consommer du foncier pour quels projets ?
	✓	Gestion économe des ressources	Une incitation encore trop timide	Adopter un mode de vie économe en ressources

✓ Objectif atteint

✓ En bonne voie

✓ Sur la voie

✗ Objectif non atteint